

.....
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : Finances locales

Sous matière : Subventions

**OBJET : SUBVENTIONS
ASSOCIATIVES
EXCEPTIONNELLES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL EN
DATE DU : 27 JUIN 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : **27 JUIN 2023**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE DU :
11 JUIL. 2023

Séance du Conseil Municipal du lundi 3 juillet 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Javier DE LA CASA À Philippe GREFFIER,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Evelyne GUILHEM,
Delphine SANTINI À Préscillia GRANIER,
Adrien ROUZAUD À Hélène GIRAL.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON,
Martine LACAOMBE

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle aux Associations suivantes :

- « Compagnie des Archers Chauriens » pour un montant de 800 €.
- « Tennis club de Castelnaudary » pour un montant de 600 €.
- « Matériels d'autrefois » (Rép. ancien camion Pompiers) pour un montant de 1 500 €

Ces subventions seront prélevées sur l'article 65748 du budget ville 2023, pour un montant total de 2 900€.

Vu la commission des finances en date du 29 Juin 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles détaillées ci-dessus.

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2023 sur l'article 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 03 Juillet 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le

11 JUIL. 2023

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :

11 JUIL. 2023

Par publication le :

11 JUIL. 2023

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le **11 JUIL. 2023**

ID : 011-211100763-20230703-DB2023177-DE